



COOPERATION MAROCO-CANADIENNE

BOURSES CANADIENNES D'EXEMPTION DES FRAIS DE SCOLARITE MAJORES – Session d'Automne 2017 –

Présentation du Programme :

En vertu de l'entente de coopération en matière d'éducation et de formation signée entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement du Québec, le Canada offre aux étudiants marocains, désirant poursuivre leurs études de Baccalauréat (Licence), de Maîtrise (Master) et de Doctorat dans des universités de la région du Québec, des bourses d'Exemption des Frais de Scolarité Majorés au titre de la session d'automne 2017.

Nombre de bourses offertes :

Trente-six (36) bourses d'exemption des frais de scolarités majorés sont attribuées au titre de la session d'automne 2017, réparties comme suit :

- ✓ 16 bourses pour le 1^{er} cycle (Baccalauréat);
- ✓ 16 bourses pour le 2^{ème} cycle (Maîtrise);
- ✓ 04 bourses pour le 3^{ème} cycle (Doctorat).

Conditions d'admission :

Les candidats aux dites bourses doivent satisfaire les conditions suivantes :

- ✓ Avoir le diplôme requis pour l'accès au cycle d'études dans lequel le candidat est inscrit ;
- ✓ Avoir une **inscription définitive** dans un programme de Baccalauréat (Licence), de Maîtrise (Master) ou de Doctorat, d'un établissement d'enseignement supérieur québécois, couvert par le programme de bourses.
- ✓ **Sont exclus** : les programmes de courtes durées, les propédeutiques, les études préparatoires et les certificats pour tous les cycles d'études, ainsi que les Diplômes d'Études Supérieures Spécialisés (DESS).

Critères de sélection :

Compte tenu qu'il s'agit d'un programme d'excellence, et vue le nombre limité des bourses offertes, la sélection des candidats se fait, essentiellement, sur la base de:

- ✓ L'excellence académique du dossier de candidature ;
- ✓ Le respect des disciplines prioritaires pour le développement économique et social du Maroc et celles fixées par l'entente de coopération entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

